

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS231

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 38

I. – Supprimer la seconde phrase de l’alinéa 2.

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« deux phrases ainsi rédigées »,

les mots :

« une phrase ainsi rédigée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime une disposition ajoutée au Sénat, qui prévoit que le prix des médicaments tient systématiquement compte de considérations de politique industrielle.